Les **quotas de visionnage** de la plateforme de vidéo à la demande Médiathèque numérique évoluent.

Vous êtes en effet de plus en plus nombreux à utiliser nos services sur la métropole (et nous nous en réjouissons !).

Depuis le début de l'année, vous avez peut-être déjà été bloqué alors que vous n'aviez **pas encore visualisé l'ensemble de vos 5 programmes**.

Le message suivant s'affiche alors au moment de la tentative de visionnage :

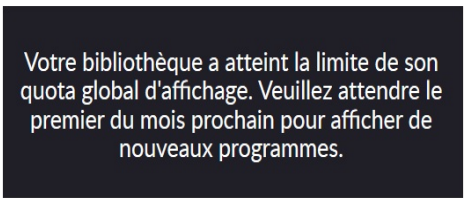

Ce message est en lien avec l'abonnement mensuel au service Médiathèque numérique. Il correspond à un **seuil* de visionnages pour l'ensemble des utilisateurs métropolitains**.

Cette limite de consommation par mois a été mise en ?uvre afin de **répartir au mieux le nombre de visionnages sur l'année** et ainsi d'éviter d'atteindre la **limite du forfait annuel** avant échéance.

C'est dans cette même perspective de garantie d'accès au service que nous **réadaptons le quota individuel de visionnages**.

À partir du 1er mai, le quota est dorénavant fixé à **3 programmes par mois**.

Merci à toutes et à tous pour votre compréhension.

L'Équipe des M

*fixé à 1 800 visionnages par mois.